

RCS : TARBES  
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00286  
Numéro SIREN : 402 915 821  
Nom ou dénomination : SEB BUREAUTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 2404

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE TARBES  
6 RUE MARECHAL FOCH  
65013 TARBES CEDEX  
Tél05.62.51.77.77-Fax05.62.51.77.87  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

SEB BUREAUTIQUE

1 rue du Viscos  
Parc d'Activité des Pyrénées  
65420 Ibos

V/REF :  
N/REF : 95 B 286 / 2019-B-2404

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 11/07/2019,

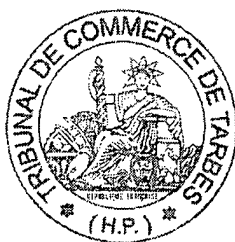
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

SEB BUREAUTIQUE  
Société par actions simplifiée à associé unique  
1 rue du Viscos  
Parc d'Activité des Pyrénées  
65420 Ibos

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2404 le 01/08/2019  
R.C.S. TARBES 402 915 821 (95 B 286)

Fait à TARBES le 01/08/2019,  
LE GREFFIER



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

# IMPOT SUR LES SOCIETES

11 JUL. 2019

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
Entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-1-1), cocher la case				<input type="checkbox"/>
Autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				

*ce site conforme*

<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS SEB BUREAUTIQUE	1 Rue du Viscos Parc d'Activité des Pyrénées 65420 IBOS
SIRET: 4 0 2 9 1 5 8 2 1 0 0 0 2 7	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement:	

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET
-------

<b>ACTIVITE</b>
Activités exercées: Holding
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>			
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	91 223	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%		500 000
			Déficit

<b>Plus-values</b>	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquiés)

<b>Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	SII cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>
Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ROUPE SULLY SAS 3 RUE D AYOUS EROPOLE PAU PYRENEES 31121 SERRES CASTET Tél: 05.59.33.73.73	Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu: TARBES
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



Désignation de l'entreprise : **SAS SEB BUREAUTIQUE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* **12**

Adresse de l'entreprise **1 Rue du Viscos** **65420 IBOS** Durée de l'exercice précédent\* **9**

Numéro SIRET\* **4 0 2 9 1 5 8 2 1 0 0 0 2 7** Néant

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	26 130	AG	26 130		302
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	43 900	AS	43 900		
	Autres immobilisations corporelles	AT	320 242	AU	127 745	192 497	194 766
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations		CU	2 028 212	CV		2 028 212	2 028 212
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	60	BI		60	60
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>2 418 543</b>	<b>BK</b>	<b>197 774</b>	<b>2 220 769</b>	<b>2 223 340</b>	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			200 457
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 195	BY		3 195	915 134
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	210 824	CA		210 824	254 205
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 421 962	CG		1 421 962	907 563
Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 763	CI		2 763	2 767	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 638 743</b>	<b>CK</b>		<b>1 638 743</b>	<b>2 280 126</b>	
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>4 057 286</b>	<b>1A</b>	<b>197 774</b>	<b>3 859 512</b>	<b>4 503 463</b>	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **60** (3) Part à plus d'un an : **CR**

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

		Exercice N	Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....4.90...886.....)	DA	490 886	490 886	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	49 089	49 089	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	2 971 296	2 814 759	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(74 008)	156 536	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	20 359	20 359	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	3 457 621	3 531 629	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		164 279	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	93 636	73 623	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 735	359 298	
	Dettes fiscales et sociales	DY	133 967	488 332	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		6 322	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 553	(120 018)	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	401 890	971 836		
<b>Ecarts de conversion passif * (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 859 512	4 503 465		
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	401 890	951 982	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant 

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	166 870	FB	FC	166 870	1 547 822	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	703 200	FH	FI	703 200
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		870 070	FK	FL	870 070	2 107 617
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	16 540	1 827	
	Autres produits (1) (11)				FQ	281	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	886 891	2 109 445
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	141 410	1 406 069	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	87 834	77 821	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	18 724	22 264	
	Salaires et traitements*				FY	423 665	260 852	
	Charges sociales (10)				FZ	100 671	121 824	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	30 400	23 795	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	68	2	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	802 772	1 912 627	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	84 118	196 818	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 964	23 463	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	3 964	23 463	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 213	3 637	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	2 213	3 637	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	1 751	19 826	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	85 869	216 644	

**4** **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 4 921	18 076	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 4 800	273 387	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 9 721	291 463	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	182	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	273 387	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	273 569	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 9 721	17 894	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 169 598	78 001	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 900 576	2 424 370	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 974 584	2 267 834	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN (74 008)	156 536	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 16 540	1 827	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2 (46 055)	56 540	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (46 055)				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Produits divers		4 921		
Produit cession des immo		4 800		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS SEB BUREAUTIQUE** Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	26 130	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	43 900	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	292 046	KW	KX	1 938
		Matériel de transport *				KY	52 156	KZ	LA	25 891
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 249	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	389 351	LO	LP	27 829	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
Autres participations				8U	2 028 212	8V	8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	60	1U	1V			
TOTAL IV				LQ	2 028 272	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	2 443 752	OH	OJ	27 829		

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO		D0	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	26 130	LW	IX	26 130		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG		MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	43 900	MK	ML	43 900		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU	MM	293 983	MN	MO	293 983		
		Matériel de transport		IV	MP	51 789	MQ	MR	26 258		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	1 249	MT	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	NB			
Avances et acomptes			NC	ND		NE	NF				
TOTAL III		Y	IV	NG	53 038	NH	NI	364 142			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	O0	M7		O0	O1			
	Autres participations		I0	O1	OY	2 028 212	OZ	O2	2 028 212		
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	60	2G	2H	60		
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2 028 272	2H	2I	2 028 272		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	53 038	OM	ON	2 418 543			

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 828	PF	302	PG	0	PH	26 130
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	43 900	QA		QB		QC	43 900
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	97 373	QE	28 331	QF	(0)	QG	125 704
	Matériel de transport	QH	52 063	QI	1 767	QJ	51 789	QK	2 041
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 249	QM		QN	1 249	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	194 585	QV	30 098	QW	53 038	QX	171 645
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	220 413	ØP	30 400	ØQ	53 038	ØR	197 774

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

mmobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
TOTAL I													
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL II													
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4						
	Inst.géales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.géales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL IV													
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non venté (P + NQ + NR)	NW			NY			NZ						
		Total général non venté (NS + NT + NU)				Total général non venté (NW - NY)							

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	20 359	TM	TN	TO	20 359
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	20 359	TS	TT	TU	20 359	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	20 359	UB	UC	UD	20 359
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant 

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	60	UV	60	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	3 195		3 195					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 000		5 000				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	61 019		61 019					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	144 805		144 805					
	Charges constatées d'avance	VS	2 763		2 763					
	<b>TOTAUX</b>			VT	216 841	VU	216 841	VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40 735		40 735						
Personnel et comptes rattachés		8C	73 201		73 201						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	51 056		51 056						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 523		3 523						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 186		6 186						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	93 636		93 636						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	133 553		133 553						
<b>TOTAUX</b>			VY	401 890	VZ	401 890					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	164 279	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						





Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant  \*

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(C
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(C
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(C

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	14 553
---	----	--------

**III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
<b>Charges à payer</b>				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN		YO	
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		ZB
	OC	2 814 759		- Réserves légales	ZD	
	OD	156 536		- Autres réserves	ZE	
	OE			Dividendes	ZF	
	TOTAL I OF			2 971 296	Autres répartitions	ZG
			Report à nouveau	ZH	2 971 296	
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS				
DÉTAIL DES FUSILLES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance	YT	14 285	15 575		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	30 000	22 500		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	11 483	1 218		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	32 066	38 528		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	87 834	77 821		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	11 727	7 779		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	9Z	6 997	14 485		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	18 724	22 264		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	YY	174 014	421 523		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	34 351	352 562		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*	OB	438 383			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	7 3 8 2 0 5 2 6 9

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1 RACHAT LIXXBAIL T	189		189		
	2 IPHONE 4 16 GO NO	700		700		
	3 PACK3G +IPHONE	549		549		
	4 TOYOTA NEUF LAND	51 600		51 600		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1 4 800	4 800	4 800				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			4 800				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant 

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12.8% <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE

Néant

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEB BUREAUTIQUE	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 1   2

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel * :	YP	7
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE****- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	870 070
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>870 070</b>

**I- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	281
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	16 540
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>16 821</b>

**II- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)**

Achats	ON	141 410
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	57 834
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Frais déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	68
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>199 312</b>

**V- Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	687 579
---	----	---------

**V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	687 579
---	----	---------

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	870 070	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	801 150 083			
Période de référence	GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018	
Date de cessation	HR				

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 0 2 9 1 5 8 2 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SEB BUREAUTIQUE

ADRESSE (voie)

1 Rue du Viscos

Parc d'Activité des Pyrénées

CODE POSTAL

65420

VILLE

IBOS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

3 22

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France)

330075805

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

3 220

Adresse :

N°

1

Voie

IMPASSE JEAN RAUL

Code postal

44800

Commune

ST HERBLAIN

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant 

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 0 2 9 1 5 8 2 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SEB BUREAUTIQUE

ADRESSE (voie)

1 Rue du Viscos

Parc d'Activité des Pyrénées

CODE POSTAL

65420

VILLE

IBOS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays



## **SEB BUREAUTIQUE**

Société par actions simplifiée au capital de 490.885,84 euros

Siège social : Parc d'Activités des Pyrénées

1 rue du Viscos

65420 Ibos

402 915 821 RCS Tarbes

---

### **Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 juin 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt-sept juin,

La société Pays de Loire Bureautique, société par actions simplifiée au capital de 304.000 euros, dont le siège social est situé 1 impasse Jean Raulo, ZAC Extension du Moulin Neuf, 44800 Saint-Herblain, 330 075 805 RCS Nantes, représentée par Monsieur Francis Suet, Président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique de la société SEB Bureautique, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Prolongation de la durée du mandat du Président,
- Prolongation de la durée du mandat du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique constate que les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que le texte des résolutions proposées lui ont été soumis.

Connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique a pris les décisions suivantes.

#### **PREMIERE DECISION**

*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve également les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, dont le montant s'élève à 487 euros, représentant un impôt de 162 euros environ.

RL . PE  
FS

## **DEUXIEME DECISION**

### *Affectation du résultat*

L'associé unique approuve la proposition d'affectation du résultat du Président et décide en conséquence d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit la somme de -74.008 euros, au compte "report à nouveau" qui présentera, après affectation, un solde positif de 2.897.288 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents

## **TROISIEME DECISION**

### *Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*

L'associé unique prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## **QUATRIEME DECISION**

### *Prolongement de la durée du mandat du Président*

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de prolonger la durée du mandat de Président exercé par Monsieur Patrick Lecaudey jusqu'au 13 octobre 2020, étant précisé que ce dernier a indiqué par avance qu'il acceptait la prolongation de la durée de son mandat.

## **CINQUIEME DECISION**

### *Prolongement de la durée du mandat du Directeur Général*


L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, décide de prolonger la durée du mandat de Directeur Général exercé par Madame Maria Lecaudey jusqu'au 31 décembre 2019, étant précisé que cette dernière a indiqué par avance qu'elle acceptait la prolongation de la durée de son mandat.

## **SIXIEME DECISION**

### *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

 <b>L'associé unique</b> La société Pays de Loire Bureautique Représentée par M. Francis Suet	<i>Bon pour accord à la prolongation de la durée de mon mandat social</i>  <b>Le Président</b> Monsieur Patrick Lecaudey
	<i>Bon pour accord à la prolongation de la durée de mon mandat social</i>  <b>Le Directeur Général</b> Madame Maria Lecaudey

**SEB BUREAUTIQUE**  
*SAS au Capital de 490 885,84 €uros*  
*Parc d'Activités des Pyrénées*  
*1 Rue du Viscos*  
*65 420 IBOS*

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**sur les comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**



**Françoise RIEUTORT**  
Expert-comptable  
Commissaire aux Comptes

**Adresse de correspondance :**

TGS France AUDIT – 19 avenue Henri Becquerel -- BP 218 -- 33700 MERIGNAC  
Tél. 05 56 13 25 75 - Fax 05 56 13 25 85 - E-mail : merignac-audit@tgs-france.fr

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'associé unique de la société SEB BUREAUTIQUE,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEB BUREAUTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

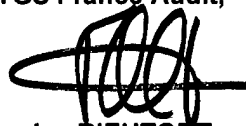
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes, le 13 juin 2019

Pour **TGS France Audit**,



**Françoise RIEUTORT**  
Commissaire aux Comptes

COMPTES  
ANNUELS

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 9	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	26 129.62	26 129.62		301.87	301.87	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	43 900.00	43 900.00				
	Autres immobilisations corporelles	320 241.70	127 744.85	192 496.85	194 765.97	2 269.12	1.17
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 028 211.95		2 028 211.95	2 028 211.95			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	60.00		60.00	60.00			
<b>Total II</b>	<b>2 418 543.27</b>	<b>197 774.47</b>	<b>2 220 768.80</b>	<b>2 223 339.79</b>	<b>2 570.99</b>	<b>0.12</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				200 457.00	200 457.00	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	3 194.54		3 194.54	915 133.54	911 939.00	99.65
	Autres créances	210 823.70		210 823.70	254 205.41	43 381.71	17.07
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 421 962.03		1 421 962.03	907 563.02	514 399.01	56.68	
Charges constatées d'avance (3)	2 762.50		2 762.50	2 766.58	4.08	0.15	
<b>Total III</b>	<b>1 638 742.77</b>		<b>1 638 742.77</b>	<b>2 280 125.55</b>	<b>641 382.78</b>	<b>28.13</b>	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 057 286.04</b>	<b>197 774.47</b>	<b>3 859 511.57</b>	<b>4 503 465.34</b>	<b>643 953.77</b>	<b>14.30</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

60.00

GROUPE SULLY

**BILAN PASSIF**

		<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
			31/12/2018	12	31/12/2017	9	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 490 886)		490 885.84		490 885.84			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport							
	Ecarts de réévaluation							
	<b>Réserves</b>							
	Réserve légale		49 088.58		49 088.58			
	Réserves statutaires ou contractuelles							
	Réserves réglementées							
	Autres réserves							
	Report à nouveau		2 971 295.50		2 814 759.06	156 536.44	5.56	
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>		74 007.52		156 536.44	230 543.96	147.28	
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées		20 359.08		20 359.08				
<b>Total I</b>		3 457 621.48		3 531 629.00	74 007.52	2.10		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs							
	Avances conditionnées							
<b>Total II</b>								
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques							
	Provisions pour charges							
	<b>Total III</b>							
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>							
	Emprunts obligataires convertibles							
	Autres emprunts obligataires							
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				164 279.14	164 279.14	100.00	
	Concours bancaires courants							
	Emprunts et dettes financières diverses		93 635.69		73 623.46	20 012.23	27.18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	<b>Dettes d'exploitation</b>							
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		40 734.82		359 297.52	318 562.70	88.66	
	Dettes fiscales et sociales		133 966.58		488 332.22	354 365.64	72.57	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes				6 322.00	6 322.00	100.00		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)		133 553.00		120 018.00	253 571.00	211.28	
	<b>Total IV</b>		401 890.09		971 836.34	569 946.25	58.65	
	Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>			3 859 511.57		4 503 465.34	643 953.77	14.30	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

401 890.09 951 982.19

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 9	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	166 869.84		166 869.84	1 547 821.53	1 380 951.69	89.22
Production vendue de biens						
Production vendue de services	703 200.00		703 200.00	559 795.00	143 405.00	25.62
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	870 069.84		870 069.84	2 107 616.53	1 237 546.69	58.72
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			16 540.05	1 826.71	14 713.34	805.46
Autres produits			280.81	1.39	279.42	NS
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			886 890.70	2 109 444.63	1 222 553.93	57.96
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			141 409.51	1 406 068.91	1 264 659.40	89.94
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			87 834.16	77 821.27	10 012.89	12.87
Impôts, taxes et versements assimilés			18 724.46	22 263.96	3 539.50	15.90
Salaires et traitements			423 665.00	260 851.56	162 813.44	62.42
Charges sociales			100 670.94	121 824.17	21 153.23	17.36
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 399.84	23 794.88	6 604.96	27.76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			68.39	2.30	66.09	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			802 772.30	1 912 627.05	1 109 854.75	58.03
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			84 118.40	196 817.58	112 699.18	57.26
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	9	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 964.42		23 462.64		19 498.22	83.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	3 964.42		23 462.64		19 498.22	83.10
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 213.48		3 636.70		1 423.22	39.13
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	2 213.48		3 636.70		1 423.22	39.13
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 750.94		19 825.94		18 075.00	91.17
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	85 869.34		216 643.52		130 774.18	60.36
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 921.14		18 075.92		13 154.78	72.78
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 800.00		273 387.00		268 587.00	98.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	9 721.14		291 462.92		281 741.78	96.66
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			182.00		182.00	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			273 387.00		273 387.00	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>			273 569.00		273 569.00	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	9 721.14		17 893.92		8 172.78	45.67
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	169 598.00		78 001.00		91 597.00	117.43
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	900 576.26		2 424 370.19		1 523 793.93	62.85
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	974 583.78		2 267 833.75		1 293 249.97	57.03
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	74 007.52		156 536.44		230 543.96	147.28

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 859 511.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 870 069.84 Euros et dégageant un déficit de 74 007.52- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En décembre 2018, il a été procédé à une transmission universelle de patrimoine des 4 filiales (SEB Bureautique, SARL SEB, SEB Atlantique et Bureau Moderne) vers la société PROSEB à effet fiscal rétroactif au 01/01/2018.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

#### Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 474 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### L'utilisation du CICE dans l'entreprise

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 474 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	4 474
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	4 474

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 130		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 900		
Installations générales agencements aménagements divers	292 046		1 938
Matériel de transport	52 156		25 891
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 249		
TOTAL	389 351		27 829
Autres participations	2 028 212		
Prêts, autres immobilisations financières	60		
TOTAL	2 028 272		
TOTAL GENERAL	2 443 752		27 829

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			26 130	26 130
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				43 900	43 900
Installations générales agencements aménagements divers				293 983	293 983
Matériel de transport			51 789	26 258	26 258
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 249		
	TOTAL		53 038	364 142	364 142
Autres participations				2 028 212	2 028 212
Prêts, autres immobilisations financières				60	60
	TOTAL			2 028 272	2 028 272
	TOTAL GENERAL		53 038	2 418 543	2 418 543

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	25 828	302	0	26 130
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 900			43 900
Installations générales agencements aménagements divers	97 373	28 331	0	125 704
Matériel de transport	52 063	1 767	51 789	2 041
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 249		1 249	
	TOTAL	194 585	53 038	171 645
	TOTAL GENERAL	220 413	53 038	197 774

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	302				
Instal.générales agenc.aménag.divers	28 331				
Matériel de transport	1 767				
	TOTAL	30 098			
	TOTAL GENERAL	30 400			

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	20 359				20 359
	TOTAL	20 359			20 359
	TOTAL GENERAL	20 359			20 359

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	60	60	
Autres créances clients	3 195	3 195	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 000	5 000	
Groupe et associés	61 019	61 019	
Débiteurs divers	144 805	144 805	
Charges constatées d'avance	2 763	2 763	
<b>TOTAL</b>	<b>216 841</b>	<b>216 841</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	40 735	40 735		
Personnel et comptes rattachés	73 201	73 201		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 056	51 056		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 523	3 523		
Autres impôts taxes et assimilés	6 186	6 186		
Groupe et associés	93 636	93 636		
Produits constatés d'avance	133 553	133 553		
<b>TOTAL</b>	<b>401 890</b>	<b>401 890</b>		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	164 279			

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Créances clients et comptes rattachés	3 195
Autres créances	144 805
<b>Total</b>	<b>148 000</b>

**Charges à payer**

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 000
Dettes fiscales et sociales	105 739
<b>Total</b>	<b>135 739</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		2 763
Total		2 763
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		133 553
Total		133 553

**Éléments relevant de plusieurs postes au bilan**

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	61 019		

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

**Détail des dettes garanties par des sûretés réelles****Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Engagements en matière de pensions	16 158
Total (1)	16 158

**Engagements reçus**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Crédit bail**

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	15 137
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 021
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
<b>Engagement total</b>		<b>16 158</b>

**Hypothèses de calculs retenues**

Hypothèses de calculs retenues:

La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetée, cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS 87 (norme US GAAP).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

- départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over moyen pour les employés, faible pour les cadres
- taux d'actualisation 1.57 %

L'engagement de retraite est calculé en cas de départ volontaire à la retraite du salarié; les charges sociales sont donc prises en compte pour un taux de 39 % pour les employés et 44 % pour les cadres.

